



N° 112/SDPF/2019

Tizi-Ouzou, le 21 MAI 2019

large diffusion

Renouvellement de la Commission Administrative paritaire N°2- ATS

Conformément au décret 84-10 du 14-01-1984, fixant la compétence, la composition et le fonctionnement des commissions administratives paritaires, il sera procédé au **renouvellement de la commission administrative paritaire n° 2 compétente à l'égard des Attaché Principaux d'Administration et grades assimilés**, dont le mandat est arrivé à terme et ce, selon le calendrier suivant :

- 1- Du 23 /05/2019 au 03/06/2019 : collecte des candidatures
- 2- Du 10/06/2019 au 20/06/2019 : affichage des listes des candidats
- 3- Le 01/07/2019 : élection

Le nombre éligible à la commission n° 2 et de 04 membres titulaires et 04 suppléants.

Les fonctionnaires peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur structure d'affectation.

**La Sous-directrice des Personnels
et de la Formation**

